



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Denis GUILBEAU
04 67 02 32 72

denis.guilbeau@culture.gouv.fr

Réf : DG/AV/2023/64 b

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

Mairie de Soustelle

La Cledette
30110 SOUSTELLE

Montpellier, le 23 janvier 2023

Objet : Patrimoine archéologique et historique de la commune : fossé taillé dans le rocher

Références : SOUSTELLE (Gard)
Visite du 6 septembre 2022
Votre courriel du 27 novembre 2022

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion du 6 septembre 2022 à Soustelle réunissant, entre autres, des représentants du Service régional de l'archéologie (SRA, DRAC Occitanie) et du Groupe Alésien de Recherche Archéologique (GARA), vous avez attiré notre attention sur différents éléments du patrimoine archéologique de votre commune.

Parmi ces éléments, figure le fossé taillé dans le roc sur la route départementale RD32 entre les PR9+880 et 10+180 ainsi qu'entre les PR10+560 et 10+930. Ce fossé a très probablement été réalisé au XVIIIe siècle. Il témoigne du soin et de l'investissement porté à l'aménagement de la voirie à cette époque. Il constitue de ce fait un élément du patrimoine archéologique et historique de la commune, au sens du Code du patrimoine (article L. 510-1). A ce titre, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires à sa conservation, en rappelant que toute altération ou destruction du patrimoine archéologique est punie par la loi (article L. 322-3-1 du Code pénal).

Je vous invite donc à transmettre la copie de ce courrier à l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir sur ou à proximité immédiate de ce fossé afin de les alerter sur son importance patrimoniale et afin qu'ils prennent l'ensemble des mesures nécessaires à sa conservation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie adjoint

Cyril MONTOYA